

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TELT: EXCLUSION D'UNE ENTREPRISE SUR LES CHANTIERS DE TELT

Turin, 14 novembre 2019 - Aujourd'hui, TELT a exclu, avec effet immédiat et nullité du contrat, une entreprise réalisant des opérations de maintenance mineures sur le chantier de Chiomonte. Cette exclusion fait suite à l'interdiction émise par la Préfecture de Turin.

L'entreprise, qui jusqu'ici était en règle avec les dispositions antimafia, s'est vue refuser l'accès au chantier dans l'attente des conclusions de la structure binationale.

Le tunnel de base du Montcenis est le seul cas en Europe d'application d'une réglementation antimafia transnationale, indépendamment de la nationalité des chantiers. Pour les travaux de Chiomonte 1330 demandes de vérifications antimafia ont été faites, seules deux ont abouti à une interdiction.

Lysiane Soubeyrand – Directrice de la Communication et relations extérieures – lysiane.soubeyrand@telt-sas.com

Gianluca Dati – Direttore aggiunto della Direzione Comunicazioni e relazioni esterne – gianluca.dati@telt-sas.com

Jonathan Arnould – Responsable Communication externe France - Jonathan.arnould@telt-sas.com